



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

REGLEMENT CHALLENGE DANSAC U13

Saison 2018/2019

ARTICLE 1 : Participation

Toutes les équipes éliminées du 1^{er} tour du Festival Foot U13 sont autorisées à participer à cette compétition ainsi que les équipes réserves de Départemental 3.

ARTICLE 2 : Organisation de la Compétition

Organisation sur 4 journées (3 tours qualificatifs + une finale à 4 équipes).

- **1^{er} tour :** Samedi 20 octobre 2018
- **2^{ème} tour :** Samedi 08 décembre 2018
- **3^{ème} tour :** Samedi 06 avril 2019
- **Finale :** Samedi 1^{er} Juin 2019

A chaque journée, dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent comme suit :

Si poule de 4 équipes : A contre B,
C contre D,
A contre C,
B contre D,
A contre D,
B contre C.

Durée du match : 2 x 12 minutes, soit 24 minutes
Temps de jeu total : 24x3 = 72 minutes

Si poule de 3 équipes en cas de forfait d'une équipe:

A contre B
B contre C
A contre C

Durée du match : 2 x 18 minutes
Temps de jeu total : 36 x 2 = 72 minutes

Equipe absente / Forfait :

A chaque tour, si une équipe est absente, elle sera déclarée forfait et éliminée du challenge.

Classements à Qualification :

À l'issue de chaque tour, un classement sera établi par poule, par addition de points, cumulés match après match, en fonction du barème suivant :

- 3 3 points pour un match gagné,
- 3 1 point pour un match nul,
- 3 0 point pour un match perdu,
- 3 -1 point pour un match perdu par forfait ou par pénalité,

Ordre du classement :

- 1 - Nombre de points total
- 2 - Jongleries
- 3 - Goal average Particulier
- 4 - Goal average Général



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

REGLEMENT CHALLENGE DANSAC U13

Saison 2018/2019

Organisation du 1^{er} tour

60 équipes au total participent à cette compétition.

1^{er} tour : répartition en 15 poules de 4 équipes

Classements i Qualification :

Les équipes classées 1^{ères}, 2^{èmes} de chaque poule et les 2 équipes classées meilleures 3^{èmes} des poules de 4 équipes seront qualifiées pour le tour suivant.

Les meilleurs 3^{èmes} des poules de 4 (une poule de 4 ayant une équipe forfait sera considérée comme une poule de 3) seront qualifiés en fonction du nombre de points et si besoin par les jongleries.

Organisation du 2^{ème} tour

32 équipes participeront au 2^{ème} tour, réparties en 8 poules de 4 équipes.

Classements i Qualification :

Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés soit 16 équipes.

Toutefois, une seule équipe par club pourra participer au 3^{ème} tour (le cas échéant, l'équipe classée 2^{ème} voire 3^{ème} de la poule sera repêchée).

Organisation du 3^{ème} tour

16 équipes participeront au 3^{ème} tour, réparties en 4 poules de 4 équipes

Classements i Qualification :

Le 1^{er} de chaque poule est qualifié soit 4 équipes.

Organisation du 4^{ème} tour - finale

La Finale départementale se disputera à 4 équipes le Samedi 1^{er} juin 2019 (lieu à définir).

ARTICLE 3 : Epreuve des JONGLERIES OBLIGATOIRE

A chaque tour, avant les rencontres, toutes les équipes présentes participent à cette épreuve.

Il sera tenu compte du total des 8 meilleurs résultats sur les 12 participants de chaque équipe sur l'ensemble des contacts (pieds droit pied gauche et tête).

Chaque équipe fera **le total de ses résultats** sur les 8 meilleurs résultats limités à :

50 contacts pied gauche

50 contacts pied droit

50 têtes

2 essais (pas de réchappe, c'est-à-dire aucune autre surface de contact).

Pour les jongleries pieds, le départ du ballon s'effectuera au sol avec possibilité pour le pied faible de lever le ballon avec le pied fort.



REGLEMENT CHALLENGE DANSAC U13

Saison 2018/2019

LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

En cas d'égalité dans le total des contacts, les équipes seront départagées comme suit :

1 - Addition au total des 8 meilleurs

1. du total du 9^{ème}

2. du total du 10^{ème}

3. du total du 11^{ème}

4. du total du 12^{ème}

2 - Contacts des têtes seulement

1. du total des 8 meilleurs

3 - Contacts des pieds seulement

1. du total des 8 meilleurs

ARTICLE 4 : Horaires

A chaque tour, rendez-vous des équipes à **13h45**

Coup d'envoi des rencontres à **14h30**

ARTICLE 5 : Licences

Chaque équipe devra obligatoirement être en mesure de proposer soit la liste (avec photos) de ses licenciés de la saison en cours soit par l'accès à l'application Foot-club-compagnon avant le début de chaque match.

Dans le cas contraire, le (ou les) joueur(s) concerné(s) n'y figurant pas, ne peut (peuvent) prendre part à la rencontre

ARTICLE 6 : Feuille de Match

Chaque responsable d'équipe doit remplir et **remettre dès son arrivée la feuille de match jointe** au responsable administratif de la compétition.

ARTICLE 7 : Participation

Chaque équipe aura droit à **12 joueurs** inscrits sur la feuille de match (les U11 peuvent participer à maximum 3).
Trois joueuses U14 (âgées de 13 ans) peuvent également participer.

ARTICLE 8 : Banc de touche / Remplacement

Il sera constitué **uniquement de 2 adultes licenciés au club (l'educateur et un dirigeant)** responsables de l'équipe et des **joueurs remplaçants**.

Les remplacements sont gérés par l'educateur responsable de l'équipe.

Tout remplacement de joueur devra s'effectuer sur la ligne médiane (à tout moment du match, sans accord préalable de l'arbitre). Attendre que le joueur remplacé soit sorti de l'aire de jeu pour que le remplaçant puisse entrer.

ARTICLE 9 : Arbitrage

Toutes les rencontres seront dirigées par des dirigeants bénévoles **licenciés** des clubs concernés.

Préconisation : l'arbitrage à la touche pourra être assuré par les joueurs remplaçants.

Mis à jour le 17/10/2018